

## FORMATION

### CQP Moniteur tennis de table

- ✓ **Public visé :** Les cadres techniques et les éducateurs bénévoles (*nombre de places limité*)
- ✓ **Pré-requis :**
  - Avoir au moins 18 ans
  - Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du TT datant de moins de 3 ans ou une licence sportive en TT en cours de validité
  - Etre Entraîneur Fédéral
  - Etre titulaire du PSC1 (ou diplôme équivalent)
- ✓ **Objectifs de la formation :**
  - Devenir Animateur de tennis de table pour différents publics
  - Acquérir des connaissances et rechercher une compétence professionnelle nécessaire à l'animation de séances collectives en tennis de table
  - Etre capable d'encadrer en sécurité des cycles d'initiation et d'entraînement en tennis de table jusqu'au premier niveau de compétition.

→ La formation CQP Moniteur TT est composée de deux temps :

- 1/ **Une formation spécifique en centre** de 45h (35h + 10h de FOAD) *en 2018*  
*co-organisation Ligue Ile de France de TT et FFTT*
- 2/ **Une formation en situation professionnelle** de 35h

#### LA FORMATION SPECIFIQUE EN CENTRE

**Dates et lieu :** Du **mardi 17 au samedi 21 avril 2018** au CREPS d'Ile de France de Châtenay-Malabry 1 rue du Dr le Savoureux 92290 Châtenay-Malabry

**Durée de la formation :** 35h + 10h en FOAD (Formation Ouverte A Distance)

**Programme de la formation :**

*Voir page suivante*

**Moyens pédagogiques, techniques, et d'encadrement :**

. Documents supports, diaporama, travaux en groupes, vidéos, échanges, études de cas, mise en situation en salle.

. Intervenants pédagogiques :

Conseillers techniques sportifs tennis de table, préparateur physique.

**Modalités de suivi :** attestation de formation

#### LA FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE

**Dates et lieu :** A déterminer avec le référent régional de la ligue

**Durée de la formation :** 35h

**Programme de la formation :** A déterminer avec le référent régional de la ligue

**Moyens pédagogiques, techniques, et d'encadrement :**

. Observation, échanges, mise en situation pratique.

. Intervenants pédagogiques : A déterminer avec le référent régional de la ligue

**Modalités de suivi :** attestation de formation

- ✓ **Tarif :**
  - . Frais pédagogiques et administratifs (*formation en centre et formation en situation professionnelle*) : 640 €
  - . Frais d'hébergement et de restauration pour *la formation en centre* :
    - en pension complète 190 € (4 nuits en chambre double avec petit déjeuner + 5 déjeuners + 4 dîners)
    - en demi-pension 50 € (5 déjeuners)

---

## FORMATION SPECIFIQUE EN CENTRE

### CQP Moniteur tennis de table

#### *Programme prévisionnel*

---

#### Mardi 17 avril 2018

- ✓ **10h00 - 13h00** Accueil  
Le club et son environnement
- ✓ **14h00 - 18h00** L'entraîneur professionnel et l'éthique sportive  
Avant et après la séance  
Pédagogie en fonction des publics

#### Mercredi 18 avril 2018

- ✓ **9h00 - 12h00** Le projet de club
- ✓ **13h00 - 17h00** Le panier de balles : distribution et exercices  
Pédagogie : évolution des situations d'apprentissages avec les différents publics

#### Jeudi 19 avril 2018

- ✓ **9h00 - 12h00** Les bases de l'échauffement
- ✓ **13h00 - 17h00** Planification / caractéristiques du cycle du public  
Pédagogie : évolution des situations d'apprentissages avec les différents publics

#### Vendredi 20 avril 2018

- ✓ **9h00 - 12h00** Les coups techniques
- ✓ **13h00 - 17h00** Accompagner les pongistes dans leur progression tactico-technique

#### Samedi 21 avril 2018

- ✓ **9h00 - 12h00** S'auto-évaluer  
Le planning de la salle
- ✓ **13h00 - 17h00** Planification / caractéristiques du cycle du public  
Bilan - conclusion



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### FORMATION

### CQP Moniteur tennis de table

#### STAGIAIRE

NOM : ..... Prénom : .....  
Tél. portable : ..... E-mail : .....  
Adresse : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Numéro de licence : .....

Statut     Salarié → Fonction : .....  
               Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi  
               Travailleur indépendant  
               Bénévole → Fonction : .....

#### STRUCTURE

Club, Comité ou Ligue : .....  
Numéro de club, comité ou ligue : .....  
Numéro SIRET : .....

Nom du responsable de la structure : .....  
Fonction : .....  
Tel : \_ \_ \_ \_ \_ Fax : \_ \_ \_ \_ \_  
E-mail : .....

#### FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Autofinancement
- Financement par la structure
- Participation d'un OPCA
- Autre : .....

#### **Souhaitez s'inscrire à la formation CQP Moniteur TT**

Coût selon le choix de la pension pour la formation en centre :

- en externe (640€)     en pension complète (830€)     en demi-pension (690€)

Date :

**SIGNATURE du Stagiaire :**

**Cachet du Club :**

#### **Merci de retourner ce bulletin dûment rempli accompagné :**

- ✓ D'un chèque du montant de votre inscription à l'ordre de la FFTT (ou virement),
- ✓ Des photocopies du certificat médical ou licence TT en cours, du diplôme EF et du diplôme du PSC1 (ou équivalent)

**par courrier ou courriel avant le 30 mars 2018 à :**

Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation, Fédération Française de Tennis de Table  
3 rue Dieudonné Costes – 75013 PARIS  
(Tél : 01 53 94 50 29 / e-mail : [estelle.londiche@fft.com](mailto:estelle.londiche@fft.com))

## Conditions Générales liées aux formations de l'IFEF

---

### **1. Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de l'Institut Fédéral de l'Emploi et de la Formation (IFEF) de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'IFEF.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### **2. Modalités d'inscription**

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de la formation à l'ordre de la FFTT.

**Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 8 jours avant la date de la formation.**

L'IFEF remet ensuite successivement à la structure, ou le cas échéant au participant, le programme de formation, la convention de formation (ou le contrat de formation professionnelle, si un participant entreprend la formation à titre individuel), une facture acquittée et une attestation de présence.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant ou l'attestation de prise en charge de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou de tout autre organisme (Conseil Régional, Pôle Emploi...).

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (Cf. clause 6. Annulation/Interruption).

### **3. Convocation et attestation de stage**

Une convocation est adressée à la structure, pour transmission au participant, 5 jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est remise au stagiaire en fin de formation ou envoyée à la structure accompagnée.

### **4. Prix**

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques et les supports remis aux participants.

Les frais d'hébergement et de restauration (hors déjeuner) sont à la charge de la structure/du participant.

### **5. Facture et condition de règlement**

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque et le transmet accompagné du bulletin d'inscription. Une facture acquittée lui sera remise à l'issue de la formation.

En cas de paiement par un OPCA désigné par l'employeur du participant, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement notamment en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

Pour les formations faites à titre individuel, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue par le contrat de formation et le paiement s'effectue de la manière suivante :

- chèque remis au moins 8 jours avant la date de formation avec le contrat ou la convention correspondante signée,
- encaissement du chèque au terme de la formation.

### **6. Annulation / Interruption**

. Annulation par la structure/participant : Toute annulation doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil du personnel concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 5 jours avant la date de formation prévue), absence partielle ou totale injustifiée, en dehors de cas de force majeure dûment reconnue, le chèque sera conservé et encaissé par la FFTT.

. Annulation par l'IFEF : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du début du stage, et ils auront la possibilité de se faire rembourser ou de reporter leur inscription sur un stage équivalent, dans la mesure des places disponibles.

### **7. Dispositions diverses**

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'IFEF.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'IFEF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.